

# NOUVELLES DE L'APRUM

## NOUVELLES du 4 février 1987

LETTRE DU 4 FÉVRIER 1987

Chères Collègues et chers Collègues,

La rapidité avec laquelle les événements se succèdent m'incite à vous revenir une fois de plus.

Notre estimé collègue, le professeur Lucien Piché est décédé le 2 février à l'âge de 71 ans. Des funérailles universitaires ont eu lieu le mercredi 4 février. Monsieur Piché, un des premiers étudiants à obtenir un doctorat en chimie de l'Université de Montréal (en 1940) a poursuivi une importante carrière à l'Université. Successivement professeur et directeur de son département, Secrétaire puis Vice-doyen de la Faculté des sciences, il est devenu le premier Vice-recteur "laïque" de l'établissement en 1961, poste qu'il a occupé jusqu'en 1971. Il a joué à l'Université un rôle très remarqué tant par sa rigueur intellectuelle et son souci de conduire l'Université sur la voie de l'excellence que par sa contribution à l'expansion physique de l'Université. En votre nom, l'APRUM a présenté à la famille de M. Piché ses plus sincères condoléances.

La question de l'utilisation éventuelle du surplus actuariel de la Caisse de retraite continue de retenir l'attention du Conseil d'administration. Voici les faits les plus importants.

- Le Comité de retraite, lors de sa séance du 13 janvier 1987, a étudié les recommandations du Comité des experts au sujet de l'utilisation qui pourrait être faite du surplus actuariel (47\$ millions) de la Caisse de retraite tel qu'établi au 31 décembre 1985.

- Le Comité de retraite n'a pas jugé bon de retenir l'argumentation de l'APRUM et a décidé de faire sienne les recommandations du Comité des experts. Je désire souligner ici deux de ces recommandations:

- 1) Indexer les rentes versées à 75% de l'augmentation du coût de la vie;
- 2) Porter de 50% à 60% la pension versée au conjoint, suite au décès de la personne retraitée.

Le Conseil d'administration de l'APRUM s'est réuni en séance extraordinaire le mardi 21 janvier et a adopté une résolution dont je vous envoie copie.

Cette résolution a été remise au Recteur de façon à ce le Conseil de l'Université en soit saisi.

Lors de sa séance régulière du 26 janvier, le Conseil a étudié le dossier relatif à l'utilisation du surplus actuariel de la Caisse de retraite mais n'a pas pris de décision.

L'APRUM suivra de près l'évolution de cette question et ne manquera pas d'intervenir, le cas échéant.

N'oubliez pas les déjeuners du 3<sup>e</sup> jeudi du mois au restaurant LA LUCARNE, 1030 ouest rue Laurier. Les dates à noter:

19 FÉVRIER

16 AVRIL

19 MARS

21 MAI

Veuillez accepter, chère Collègue, cher Collègue, mes salutations cordiales.

Jacques St-Pierre  
Président  
JSP/fsp

p.j.: 1